



PARENTS, protégeons nos enfants ...

Collectif Stop Linky Tarn sud

<http://stoplinkytarnsud.org/>

contact-stoplinkytarnsud@lists.riseup.net & 06 34 64 66 49 (16h-19h)

ENEDIS (ex-ERDF) est en train d'installer des compteurs connectés Linky dans les habitations et les locaux de la commune de Castres.

Nous avons le droit de les refuser. Un arrêté municipal le confirme.

Mais qu'en est-il pour les écoles ?

Le Linky fonctionne avec un courant porteur en ligne (CPL) qui circule en permanence dans tous les fils électriques. Les fils n'étant pas blindés, ce courant à fréquences pulsées irradie largement depuis tous les cables électriques.

Nos enfants très jeunes et en développement sont très sensibles à ces radio-fréquences dangereuses pour leur santé à court et à long terme.

S'ajoutent à cela des concentrateurs de quartier qui vont être installés pour regrouper les informations transmises par tous les Linky environnants et qui fonctionnent sur le principe des antennes de téléphonie mobile.

Nous demandons à M. le Maire et aux Conseillers Municipaux de Castres en application du principe de précaution et en respect de la loi Abeille de :

- renoncer à l'installation du Linky dans les écoles, crèches, garderies qui sont sous leur autorité et revenir sur ceux, éventuellement, déjà installés,
- interdire l'installation des concentrateurs à proximité de ces locaux.

Cela fait partie de leur devoir de protéger nos enfants.

Des recherches scientifiques de plus en plus nombreuses montrent un risque lié à la présence des radiofréquences et l'OMS les classe comme cancérogènes possibles. Les assurances ne couvrent pas ces risques.

... refusons le Linky dans nos écoles !

Signez notre pétition !

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique. Faire passer à son voisinage.



PARENTS, protégeons nos enfants ...

Collectif Stop Linky Tarn sud

<http://stoplinkytarnsud.org/>

contact-stoplinkytarnsud@lists.riseup.net & 06 34 64 66 49 (16h-19h)

ENEDIS (ex-ERDF) est en train d'installer des compteurs connectés Linky dans les habitations et les locaux de la commune de Castres.

Nous avons le droit de les refuser. Un arrêté municipal le confirme.

Mais qu'en est-il pour les écoles ?

Le Linky fonctionne avec un courant porteur en ligne (CPL) qui circule en permanence dans tous les fils électriques. Les fils n'étant pas blindés, ce courant à fréquences pulsées irradie largement depuis tous les cables électriques.

Nos enfants très jeunes et en développement sont très sensibles à ces radio-fréquences dangereuses pour leur santé à court et à long terme.

S'ajoutent à cela des concentrateurs de quartier qui vont être installés pour regrouper les informations transmises par tous les Linky environnants et qui fonctionnent sur le principe des antennes de téléphonie mobile.

Nous demandons à M. le Maire et aux Conseillers Municipaux de Castres en application du principe de précaution et en respect de la loi Abeille de :

- renoncer à l'installation du Linky dans les écoles, crèches, garderies qui sont sous leur autorité et revenir sur ceux, éventuellement, déjà installés,
- interdire l'installation des concentrateurs à proximité de ces locaux.

Cela fait partie de leur devoir de protéger nos enfants.

Des recherches scientifiques de plus en plus nombreuses montrent un risque lié à la présence des radiofréquences et l'OMS les classe comme cancérogènes possibles. Les assurances ne couvrent pas ces risques.

... refusons le Linky dans nos écoles !

Signez notre pétition !

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique. Faire passer à son voisinage.